

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Mardi 14 mai 2019, à 20 heures, salle de la Mairie.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER



ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2019,
- Unité Touristique Nouvelle (UTN) : décision d'étudier un nouveau dossier Unité Touristique Nouvelle pour permettre le dépôt d'un nouveau permis de construire :
 - . autorisation de signature pour la réalisation de cette étude auprès du service du Département ou d'un bureau d'études,
 - . autorisation de demandes de subvention auprès des services.
- Marché de travaux d'eau potable : avenant n°1 aux travaux du lot n°3 : sectorisation et télégestion (entreprise SADE),
- Ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins de trésorerie immédiats en 2019 (financement des travaux du musée) en attendant le retour des subventions relatives aux travaux d'investissement réalisés en 2017/2018,
- Forêt : Approbation de l'état d'assiette 2020,
- Forêt : motion de soutien aux communes forestières,
- Forêt : prise de position sur l'encaissement des recettes de ventes par l'ONF en lieu et place de la commune,
- Plan Local d'Urbanisme : intégration du secteur d'information sur les sols,
- Demande d'augmentation du nombre de représentants dans la commune de Ventron au sein de la Communauté de communes des Hautes Vosges
- Convention d'optimisation des réseaux de télécommunication : autorisation de signature de la convention avec la société SASU JF GIROLAMI CONSULTING, pour optimiser le montant de la location foncière à Orange relative l'emprise foncière de l'antenne de l'Orbi,
- Musée du textile : Autorisation de signature de convention avec COLLECT'ICITY pour la mise en place d'un mécénat en vue de diminuer la participation de la commune dans les travaux d'extension du musée et de faire participer les donateurs privés, notamment industriels qui pourront défalquer 66 % du montant de leur don de leur impôt,
- Subvention exceptionnelle et durable à l'association des Loisirs Vétérnats pour se substituer à la communauté de communes pour la participation aux frais d'indemnité du Directeur,
- Convention de servitude entre la commune et ENEDIS : alimentation électrique terrain LAHEURTE,
- Compte-rendu de la commission « terrains/travaux » du 11 mai et prises de décisions,
- Questions diverses.